



## VILLARS HOLDING

### Décisions de l'Assemblée générale du 11 mai 2017

---

1

Rapport de gestion, comptes annuels de Villars Holding SA, comptes consolidés pour l'exercice 2016 et rapports de l'organe de révision.

*Décision de l'Assemblée générale: approbation du rapport de gestion et des comptes 2016.*

2

Rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction pour l'exercice 2016

*Décision de l'Assemblée générale:*

*a) approbation de la rémunération totale du Conseil d'administration de CHF 83'707.*

*b) approbation de la rémunération totale du Comité de direction de CHF 974'613.*

3

Décharge au Conseil d'administration

*Décision de l'Assemblée générale: approbation.*

4

Affectation du bénéfice disponible

*Proposition du Conseil d'administration: utiliser le bénéfice disponible au bilan pour distribuer un dividende brut de CHF 8.- comme suit:*

<i>Bénéfice reporté</i>	<i>CHF</i>	<i>30'947'810.80</i>
<i>Bénéfice de l'exercice 2016</i>	<i>CHF</i>	<i>2'226'361.20</i>
<i>Total à disposition de l'Assemblée générale</i>	<i>CHF</i>	<i>33'174'172.00</i>
<i>Paiement d'un dividende brut de CHF 8.- par action</i>		
<i>d'une valeur nominale de CHF 44.-*</i>	<i>CHF</i>	<i>835'200.00</i>
<i>Report à compte nouveau</i>	<i>CHF</i>	<i>32'338'972.00</i>

*Décision de l'Assemblée générale : distribution d'un dividende brut de CHF 8.- par action*

5

Élections au Conseil d'administration et élection du Président du Conseil d'administration (les élections se font individuellement)

*Décision de l'Assemblée générale: réélections de MM. Andreas Giesbrecht (et sa réélection comme Président au cours du même vote), Nicolas Rouge, Jacques Stephan et Pascal Blanquet pour la durée statutaire d'une année.*

6

Élections au Comité de rémunération (les élections se font individuellement)

*Décision de l'Assemblée générale: réélections de MM. Nicolas Rouge et Pascal Blanquet pour la durée statutaire d'une année.*

7

Élection de la représentante indépendante

*Décision de l'Assemblée générale: réélection de Me Jacqueline Passaplan pour la durée statutaire d'une année.*

8

Élection de l'organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe

*Décision de l'Assemblée générale: mandat accordé à KPMG SA, Lausanne, pour 2017.*